



Mon employeur a décidé de mensualiser le 13ème et 14ème moi

Par **luchaj**, le **18/10/2013** à **13:34**

Bonjour,
Mon employeur a décidé de mensualiser le 13ème et 14ème mois insiste sur les avantages que cela apporte aux employés. Est-ce réellement un avantage? Les congés payés sont-ils modifiés? Y'a-t-il des inconvénients pour le salarié?
D'autre part la direction n'a pas l'obligation de sortir une note pour nous informer car ce sont les collègues qui me l'ont annoncé et je n'ai pas de document à signé vu qu'il s'agit d'une modification de ma rémunération.
Merci d'avance.

Par **moisse**, le **18/10/2013** à **17:50**

Bonjour,
Je suppose que vos collègues lisent dans le marc de café puisqu'il n'y a pas d'annonce, selon vous, en provenance de la direction.
Ceci dit je ne vois pas aucun inconvénient à intégrer 13ème et 14ème dans le salaire mensuel, ce sera l'occasion ultérieurement de revendiquer un 13ème mois quand tout le monde sera habitué à être payé sur 12 mois, ou si la convention collective évolue dans ce sens.
Votre direction peut décider de dénoncer un accord en place et négocier en ce sens avec les organisations syndicales.